



Union Ornithologique de France

(Confédération Ornithologique Mondiale pour la France)



# ARRETE TRANSPORT 2018

## APPLIQUE AUX OISEAUX D'ORNEMENT

### RECOMMANDATIONS UOF (COM FRANCE)

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018

#### Qui est concerné ?

Tout convoi organisé par un groupe d'éleveurs ou par une association ou tout autre « opérateur » dépassant 30 oiseaux non considérés comme « animaux de compagnie ».

#### Qui n'est pas concerné ?

Les oiseaux de compagnie transportés par leur propriétaire ou par leur éleveur amateur.

Ref : Art. 1 - « Opérateur » : toute personne physique ou morale ayant des animaux ou des produits sous sa responsabilité, y compris pour une durée limitée, **mais à l'exclusion des détenteurs d'animaux de compagnie et des vétérinaires ;**

Définition de l'animal de compagnie par le code rural et de la pêche maritime :

Article L214-6

- Modifié par ORDONNANCE n°2015-1243 du 7 octobre 2015 - art. 1

*1.-On entend par animal de compagnie tout animal détenu ou destiné à être détenu par l'homme pour son agrément.*

### Les obligations

#### Le véhicule et cageots

- De type « utilitaire » avec un fond plat facile à nettoyer (art.3)
- Les oiseaux d'ornement doivent être transportés dans des cageots distincts de ceux des autres catégories (palmipèdes notamment) (art.7)
- Les palmipèdes doivent être transportés à part des autres oiseaux (art. 7)



- Le véhicule comprend un pulvérisateur avec un désinfectant qu'il faut utiliser en cas d'arrêt dans une zone réglementée, ainsi que gants, bottes ou sur bottes et une combinaison à usage unique à utiliser selon les besoins (art. 10)
- un registre papier ou électronique est conservé 3 ans (art.13) détaillant
  - la date et lieu de départ ;
  - espèces, type de catégories et nombre d'oiseaux transportés ;
  - le(s) date(s), heure(s) et lieu(x) de livraison(s) ou de collecte(s) ;
  - la date, heure et lieu de nettoyage et de désinfection du transport ;
  - le type d'opérations de nettoyage et de désinfection réalisées ;
  - les résultats des contrôles visuels réalisés après opérations de nettoyage
- Nettoyage du véhicule à l'eau froide et mécaniquement, puis chaude (70°) avec détergeant, rinçage à l'eau tiède (50°), puis désinfection et séchage après chaque déchargement (art. 8)
- les cageots sont d'une matière permettant nettoyage et désinfection (art. 3)
- les cageots évitent les pertes de plumes et excréments tout en permettant un contrôle facile des oiseaux (art. 3)

## Le trajet

Compte tenu des contraintes techniques (rassemblement en lieu agréé), les transports doivent être directs organisés par des personnes morales différentes pour chaque tronçon qui deviennent alors des transports « directs » (art.5).

Ex :

- le club local devient le « transporteur » de sa ville principale vers le lieu de rassemblement régional.
- La région devient le « transporteur » de sa ville de son choix vers le lieu de rassemblement national.
- La fédération nationale devient le « transporteur » de la ville de son choix vers le lieu de rassemblement international

Le trajet est planifié et l'itinéraire choisi ne prévoit pas d'arrêt dans les zones réglementées Influenza aviaire (art. 4)



*Union Ornithologique de France*



(Confédération Ornithologique Mondiale pour la France)

## REGISTRE DE TRANSPORT

A conserver 3 ans

Nom du transporteur (association ou personne physique) :

.....

Date :	Lieu de départ :
Espèces, type de catégories et nombre d'oiseaux transportés :	Voir listing ci-joint des feuilles d'engagement
De date, heure et lieu de livraison (arrivée) :	
Date, heure et lieu de nettoyage et de désinfection du transport :	
Type d'opérations de nettoyage et de désinfection réalisées :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prélavage eau froide (oui/non)</li><li>- Lavage eau 70° avec détergent (oui/non)</li><li>- Rinçage eau 50° (oui/non)</li><li>- Désinfection (oui/non)</li><li>- Séchage (oui/non)</li></ul>
Résultats des contrôles visuels réalisés après opérations de nettoyage :	



Union Ornithologique de France



(Confédération Ornithologique Mondiale pour la France)

## PROGRAMMATION DU TRANSPORT

N° étape	Date et heure prévues	Date et heure réelle	Lieu et statut sanitaire de la zone d'arrêt <i>(indemne/zone de surveillance/zone de protection...)</i>